

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 02 juillet 2012

Le deux juillet deux mil douze, à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2012

Étaient présents : DI MARIA Nicole -WATRE Didier— CHEVAL Bénédicte –FAYA Françoise— MARTOIA Guido - MICHEL Franck - VEYRET Gérard -

Étaient représentés :

Absent : VOTTE Valérie

Excusés : -VALLIN Hugues – PIERROT Claudine –

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES (délibération 2012-28)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'appel public à la concurrence dans le cadre de la procédure de consultation en vue de l'étude de planification urbaine et de programmation architecturale et paysagère des équipements publics en centre village.

Sept candidatures avaient été réceptionnées. Conformément au règlement, 3 candidats ont été sélectionnés pour présenter une offre et convoqués à une audition pour présenter leur projet. Ces candidats sont :

- UP2M consultants
- ALTER CITER
- ZEPPELIN Architecture et urbanisme.

Elle présente aux membres du conseil municipal les projets et le coût de la mission.

1- **UP2M :**

- 42.5 jours de missions avec réunions thématiques et publiques (tranche ferme)
- Tranche ferme : 24 925 € HT
- Tranches conditionnelles : 29 645 € HT
- geste commercial -5 % sur le coût annoncé lors de l'audition soit 23 678 € pour la tranche ferme et 28 162.75 € HT pour les tranches conditionnelles.

2- **ALTER CITE :**

- 87 jours de missions avec réunions publiques et comités de pilotage
- Tranche ferme : 33 040 € HT
- Tranches conditionnelles : 30 950 € HT

3- **ZEPPELIN Architecture et urbanisme :**

- 82 jours de missions avec 12 réunions
- Tranche ferme : 41 200 € HT
- Tranches conditionnelles : 43 500 € HT

Il est à noter la grande qualité des notes écrites et des auditions de chaque équipe.

Le conseil Municipal, après avoir étudié l'ensemble des différentes prestations offertes, décide :

- de retenir UP2M Consultant aux conditions ci-dessus énumérées
- de mandater le Maire pour toutes les formalités à venir
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

INDEMNITE DES ADJOINTS (délibération 2012-29)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal en date du 6 mars 2008 fixant le montant des indemnités versées aux adjoints de la commune de Cras.

Elle précise qu'il convient de fixer plus précisément le taux par rapport aux textes et règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité de fonction des adjoints au taux de 6.6 de l'indemnité de fonction du Maire, indemnité versée à :

- Mr WATRE Didier
- Mr MARTOIA Guido
- Mr GAILLARD Bernard

CHEMIN DES CRETES (délibération 2012-30)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2011 N° 2011-31 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour le projet de desserte forestière des Crêtes.

L'étude est en cours et les travaux estimés s'élèvent à 175 000 € pour la réalisation d'une route forestière avec possibilité de financement à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable de la commune de Cras en 2011 pour la réfection du chemin des Crêtes en piste forestière,

Considérant que le projet présenté consiste en une route forestière validé par les autres communes partenaires du projet,

Considérant que les gros véhicules tels que des grumiers devront passer dans le centre village de Cras,

Considérant que les écoles se trouvant de part et d'autres du trajet de ces véhicules et du cheminement piétonnier des élèves devant traverser la route,

Considérant le coût représenté (création de la route forestière et de pistes pour rejoindre ladite route) et du coût d'entretien,

Considérant l'avis partagé des propriétaires forestiers de la Commune de Cras,

Avec 8 voix pour et 1 abstention :

- confirme sa participation financière pour l'étude prévue initialement et réalisée,
- maintient sa position favorable à la rénovation de la piste actuelle,
- s'oppose au projet de création d'une route forestière.

QUESTIONS DIVERSES :

1. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY A L'E.P.F.L. :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'adhésion de la communauté de communes de Vinay auprès de l'E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier Local). Cet établissement, « financeur public » permet aux communes d'acquérir des réserves foncières pour des projets futurs dans l'attente d'un financement adéquat pour la commune. La commune a un délai de 15 ans pour financer l'acquisition. Un taux de 2.4 % sur le montant de l'achat est demandé à la collectivité chaque année. Cette disposition permet de ne pas impacter la fiscalité de la commune et également de recourir à un financement étalé dans le temps.

2. REDEVANCE INCITATIVE

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président de l'Association ARCO quant à leurs objections sur la redevance incitative du service des ordures ménagères. Il est proposé que ce soit le SICTOM qui réponde à cette association, structure intercommunale gérant ce service.

3. CRAZETTE

Il est fait le point sur les articles qui seront à publier. Parution prévue : courant juillet

4. CONGES ANNUELS

Le planning des congés des agents de la commune et des élus a été établi.

5. ASSOCIATION DECLIC SUD GRESIVAUDAN :

Mme le Maire donne lecture du courrier de cette association qui propose de financer des projets intergénérationnels. Une réflexion sur ce sujet est lancée.

Le Maire,
Nicole DI MARIA